

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR TRES HAUT DEBIT

Procès-Verbal de la Délibération n° 2013-028

Comité syndical du : 17 décembre 2013	Convoqué le : 11 décembre 2013
Transmis en Préfecture des Bouches du Rhône le :	Affiché le :

Le 17 décembre 2013 à 9 heures 30, se sont réunis à la Technopole de l'environnement - Arbois Méditerranée, sis Aix en Provence, tous les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert « Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit »

Délégués présents :

- Jean-Yves ROUX disposant de 6 voix
- Christine NIVOU disposant de 6 voix
- Michel REY disposant de 2 voix
- Marcel CANNAT disposant de 2 voix
- Gérard TENOUX disposant de 2 voix

Délégués absents donnant pouvoir :

- Philippe MUSSI disposant de 6 voix, donne pouvoir à Jean-Yves ROUX
- André LAURENS disposant de 2 voix, donne pouvoir à Michel REY
- Remi COSTORIER disposant de 2 voix, donne pouvoir à Gérard TENOUX
- René MASSETTE disposant de 2 voix, donne pouvoir à Michel REY

Le total des voix est de 30.

Le nombre d'élus délégués présents est de 5 sur un total de 9. Le quorum est donc atteint.

Après avoir délibéré, le Syndicat Mixte Ouvert Provence Alpes Côtes d'Azur Très Haut Débit adopte à l'unanimité des suffrages exprimés ce qui suit :





COMITE SYNDICAL

Séance du 17 décembre à 9 heures 30

DELIBERATION N°2013-028

Demande de subvention en fonctionnement pour l'année 2014

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les statuts du syndicat mixte « Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit »,

Vu le rapport n°28,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : Le Comité syndical approuve le plan de financement Annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 : Le Comité syndical sollicite auprès du Conseil général des Hautes-Alpes, du Conseil général des Alpes de Haute-Provence et du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, une participation financière utile au fonctionnement du Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit pour 2014.

ARTICLE 3 : Le Comité Syndical autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ces demandes de subventions auprès des partenaires financiers.

Le Président du Syndicat



Jean-Yves ROUX

PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT POUR LE FONCTIONNEMENT DU SMO PACA THD 2014

<u>DEPENSES ADMINISTRATION GENERALE</u>		<u>RECETTES ADMINISTRATION GENERALE</u>	
Total chapitre 011 Charges à caractère général	355 800 €	Contribution Conseil Régional PACA	290 000 €
Total chapitre 012 Frais de personnel	562 000 €	Contribution Conseil Général 04	290 000 €
Total chapitre 65 autres charges de gestion courantes	6 000 €	Contribution Conseil Général 05	290 000 €
Total chapitre 67 autres charges exceptionnelles	5 000 €	Total chapitre 74 - Dotations, subventions, participations des membres	870 000 €
Total chapitre 023 Virement à la section d'investissement	459 408 €	Total chapitre 70 vente de produits et de services	510 000 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ADM GEN	1 388 208 €	Total chapitre 75 autres produits de gestion courantes	8 208 €
		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 388 208 €

Le Président du Syndicat Mixte
 Ouvert Provence Alpes Côte
 d'Azur **TRES HAUT DEBIT**

A AIX EN PROVENCE, LE

Signature
 Jean Yves ROUX

Signature